

Conseil aux collectivités en architecture, urbanisme, paysage et patrimoine

Vous avez un projet d'aménagement, de renouvellement urbain, de construction ? Vous mettez en place un plan local d'urbanisme ? Le CAUE de Loire-Atlantique vous apporte une expertise dans ces domaines, et met ses ressources à votre service.

Architectes, paysagistes, urbanistes et spécialistes du patrimoine sont à votre disposition pour vous éclairer dans vos réflexions. Notre intervention s'établit en amont des phases opérationnelles. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec votre collectivité.

Bénéficiez de conseils experts en architecture, urbanisme et paysage

Cela peut prendre plusieurs formes : conseil ponctuel, conseil approfondi, intervention dans le cadre de jury de concours, participation à des groupes de réflexion...

Nous proposons une sensibilisation et une aide à la définition des enjeux, des besoins, et des intentions **dans le cadre d'un projet d'aménagement** (renouvellement urbain, espaces publics...) **ou de construction.**

Dans le cadre de la mise en place de démarches ou d'outils de cadrage de type chartes ou Plan local d'urbanisme (PLU(i)), nous assurons une sensibilisation et vous proposons un éclairage sur ces sujets.

En complément, nous pouvons vous proposer des formations, des visites, la mise à disposition d'informations, d'expositions et d'outils de médiation, ainsi que des outils pour décliner le conseil auprès des habitants.

Les grandes étapes de notre accompagnement

- **Réalisation d'un état des lieux** du site dans son contexte et identification des enjeux . Ce travail de terrain peut prendre la forme de balade urbaine, de réunion de travail, d'ateliers, etc.
- **Définition des grandes intentions** du projet et recommandations.

Des conseils adaptés à vos problématiques

Découvrez nos missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage, adaptées à vos problématiques :

- [Engager une opération de renouvellement urbain](#)
- [Intégrer des critères de qualité du cadre de vie dans un Plan local d'urbanisme \(PLUi\)](#)
- [Donner une seconde vie à un bâtiment ancien](#)
- [Végétaliser et renaturer une cours d'école](#)
- [Créer un nouveau quartier](#)
- [Faire évoluer un équipement](#)
- [Penser l'évolution d'un bourg](#)
- [Aménager ou requalifier un espace public](#)

[L'adhésion au CAUE de Loire-Atlantique](#) vous permet d'être prioritaire pour bénéficier de ces accompagnements.

Les actions du CAUE entrent dans le cadre de ses missions d'intérêt public définies par la loi de 1977 sur l'Architecture. Le CAUE de Loire-Atlantique fait partie intégrante de Loire-Atlantique développement. L'association participe ainsi, dans le respect de ses rôles et ses missions, à une offre globale de prestations que le Département de Loire-Atlantique et ses partenaires mettent aux services des territoires de Loire-Atlantique.

[Toutes nos offres architecture, urbanisme, paysage et patrimoine](#)